

A photograph of a person's hand touching a tree trunk. The tree bark is dark and textured. A large, vibrant green heart shape is formed by moss on the tree trunk. The background is a soft-focus forest scene with sunlight filtering through the trees, creating a bokeh effect. A yellow speech bubble graphic is positioned over the hand and tree trunk.

du Gard

# les francas

L'éducation en mouvement !

**RAPPORT FINANCIER** PRÉSENTÉ  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
DES FRANCAS DU GARD  
DU 30 JUIN 2021  
À LANGLADE

# RAPPORT FINANCIER

PRESENTE PAR

Jérôme ABELLANEDA, directeur départemental

## LE COMPTE DE RESULTAT

En 2020, le compte de résultat présente un résultat de l'exercice de 128 535 € (soit 4.09 % de nos charges), pour un total de produits de 3 333 263 €, et un total de charges de 3 146 027 €.

Notre résultat d'exercice, après 3 exercices déficitaires, redevient donc positif et vient confirmer la tendance à l'amélioration que nous avons pu noter en 2019.

### Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 333 263 € en 2020 contre 3 352 759 € en 2019 soit une diminution de 19 496 € ou 0.58 %.

Le chapitre 'Prestations de services' affiche une baisse de 151 879 € (12.40 %) pour atteindre 1 072 866 € en 2020 contre 1 224 745 € en 2019. Elles diminuent sur les lignes suivantes :

- > -29 140 € (-64.55%) de remboursements de formations par Uniformation. Cette baisse s'explique par la montée en compétences, par la formation professionnelle, de nos salarié-es sur les

Notre résultat d'exploitation (différence entre produits et charges d'exploitation) est excédentaire de 187 236 € (5.95 % de nos charges) contre un résultat d'exploitation déficitaire de 46 087 € en 2019. Il s'améliore donc de 233 323 €.

En cette année 2020, marquée par un contexte sanitaire lié à l'épidémie de la COVID-19 qui a eu un impact important sur l'activité de l'association départementale, nos produits diminuent de 19 496 € soit 0.58 % alors que nos charges diminuent de 252 219 € soit 7.44 %. Ce mécanisme de maintien des produits d'exploitation et de diminution des charges d'exploitation vient alors constituer un excédent d'exploitation représentant 5.95 % de nos charges en 2020 contre un déficit représentant 1.36 % de nos charges en 2019

Les charges de salaires et charges sociales, ajoutées aux impôts et taxes, représentent 59.27 % de nos charges d'exploitation.

Elles diminuent de 14.90 % par rapport à 2019. Cette diminution, après une précédente de 7.57 % entre 2018 et 2019, est la résultante de différents éléments :

- années antérieures, freinant de fait nos engagements formations, et sur la période épidémique qui n'a pas permis à toutes les formations de se dérouler au cours de l'année 2020,
- > -51 393 € (-59 %) de participations à l'Amorié compte tenu de la fermeture du gîte de groupes au cours de l'année 2020 en respect des mesures sanitaires,
- > -106 727 € (-16.53 %) de participations des familles compte tenu des périodes de fermeture de nos activités et compte tenu de la baisse de fréquentation parfois constatée à la sortie de la période de confinement et durant l'été 2020,
- > -2 189 € (-18.54 %) de bons séjours de la Caf compte tenu de l'annulation de séjours cet été en lien avec l'épidémie de COVID-19.

- > Les conséquences cumulées du Plan de Sauvegarde de l'emploi débuté en juillet 2017 et poursuivi en 2018 et de la réorganisation du siège social dès lors,
- > La mise en œuvre durant l'année 2020 des mesures d'activités partielles à compter du mois de mars 2020 pour faire face aux fermetures administratives durant les périodes de confinement et pour adapter les moyens humains aux impacts de la crise sanitaire sur l'activité à la suite,
- > La réduction des charges sociales de 28.88 % en lien avec les mesures d'activités partielles de mars à décembre 2020.

A l'inverse, les lignes suivantes affichent une augmentation :

- > +13 348 € (+353.51 %) de mise à disposition de salariés de l'association départementale, en lien notamment avec la modification de la convention nous liant à la commune de Connaux en septembre 2020 et conduisant à la seule mise à disposition de personnel,
- > +18 559 € (+5.82 %) de prestations de services de la Caf. Cette augmentation s'explique par la reconstitution des périodes de fermeture. De ce fait, il n'y a pas eu d'impact des périodes de fermeture de nos activités sur ce montant. Il montre à voir approximativement ce qu'aurait été notre activité réelle sans l'impact du contexte sanitaire,

- > +31 246 € (+279.32 %) de prestations dans le cadre du plan mercredis, compte tenu du nombre de centres de loisirs labellisés, en augmentation, et compte des modifications apportées par la réévaluation de la bonification sur certains territoires.

Le chapitre 'Subventions d'exploitation' est de 2 192 807 € en 2020 contre 1 983 467 € en 2019 et augmente de 209 340 € soit 10.55 %. Nous allons observer dans ce chapitre, distinctement, les subventions des communes ou EPCI et les subventions sur projets des différents partenaires de l'association.

Concernant les 'subventions communes', elles diminuent de 28 440 € (-1.71 %) pour atteindre 1 631 583 €.

Sans l'impact de la crise sanitaire, ces subventions auraient atteint 1 859 116 € en 2020. Cette augmentation initialement envisagée, par rapport à 2019 de 199 094 € (11.99 %), s'expliquait par le développement de notre activité à Fournès ou par la gestion en année complète en 2020 des accueils périscolaires (pause méridienne incluse) à Bernis ou à Montfaucon.

Cependant, la crise sanitaire a conduit le Comité Directeur à s'engager, dès le 15 avril 2020, à reverser les deltas financiers de gestion, nés de la mise en œuvre de l'activité partielle notamment, aux communes et EPCI partenaires. Soit un montant total de reversement aux communes (ou de non appel des soldes de subventions) de 227 533 €.

La crise sanitaire a également conduit les partenaires financeurs à solliciter l'association départementale dans le cadre du projet « maintenir la continuité éducative en luttant contre la fracture numérique » visant à équiper les familles en situation de fracture numérique de tablettes et de connexions Internet. Pour conduire ce projet, l'association a reçu des subventions. Aussi :

- > La subvention de la DRJSCS a augmenté de 478 % en 2020 pour atteindre 173 400 € contre 30 000 € en 2019
- > La subvention de la Caf du Gard a augmenté de 375 % en 2020 pour atteindre 142 500 € contre 30 000 € en 2019
- > La subvention du Département du Gard a augmenté de 2.54 % en 2020 pour atteindre 93 750 € contre 92 450 € en 2019

A l'inverse, nous avons eu à faire face à une diminution de 30 914.47 € des aides à l'emploi en 2020 (240 139 € de diminution en trois années), soit 46.60 % de diminution par

rapport à 2019, que ce soit sur les emplois avenir ou les CAE/CUI, marquant ainsi le désengagement progressif de l'État en matière de dispositifs de soutien à l'emploi. Le montant des aides de l'État pour les emplois aidés en 2020 est de 35 422 € pour 1 poste en PEC et 3 postes d'adultes relais.

Les autres subventions :

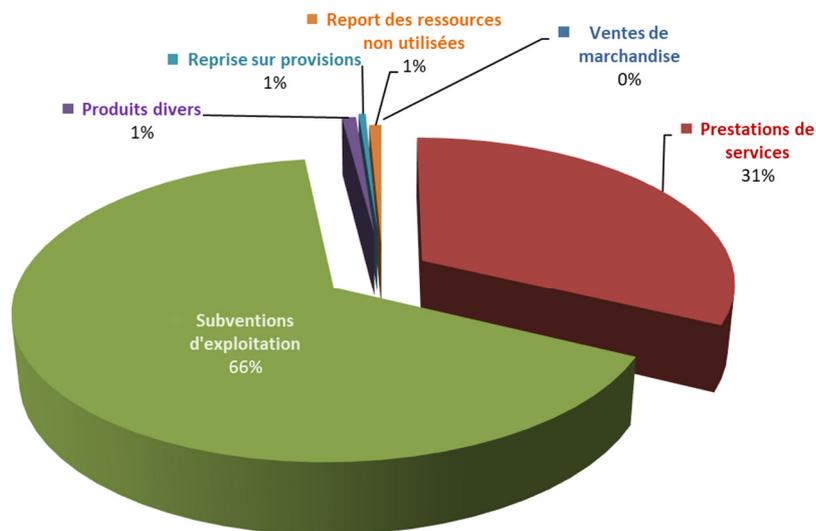
- > Les subventions du Ministère de la Culture et de la Communication sont en augmentation de 2 522 €. Cette augmentation est liée à un soutien des services déconcentrés en Région sur le festival 1-2-3 Soleil et sur l'opération « C'est Mon Patrimoine » au Fort Saint-André et au Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique pour Radio Sommières qui est en augmentation de 2 022 € en 2020,
- > Les subventions du FONJEP sont en augmentation de 3 826 €. Cette augmentation est liée au fonds d'urgence pour les colos que nous avons perçu pour l'Amoré.

La Caisse d'allocations familiales contribue au financement du secrétariat et de l'animation du comité de pilotage des CLAS, et soutient, outre le projet mentionné ci-dessus, par des subventions liées à l'appel à projet « fonds publics et territoires » : pour la mise en place de l'action « la place des parents dans les centres de loisirs », la généralisation de la démarche écocentre de loisirs et la réflexion sur l'action éducative en direction des adolescents, pour la mise en place d'une action de rénovation de l'action éducative en direction des adolescents

La subvention annuelle du Département du Gard est de 93 750 € dont 35 000 € au titre de l'aide à la structure (=) et 52 500 € (+1300 €) au titre du financement des actions de l'association départementale dont 15 000 € pour le secrétariat et l'animation du comité de pilotage du CLAS. On notera le maintien en 2020 de la subvention de fonctionnement qui constitue pour l'association une reconnaissance du travail effectué en faveur des politiques enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire départemental. 6 250 € sont également attribués au titre d'un poste FONJEP.

Le chapitre 'Contributions financières' fait son apparition suite à la modification du plan comptable de l'association. Il contient les aides apportées par l'Union Régionale des Francas d'Occitanie au titre du développement du projet des Francas dans le département (10 000 €) et au titre de la mission de relais formation (9 000 €). Les 'Reprises sur provisions', d'un montant de 14 424 €, correspondent à une provision pour dépréciation de créances.

Les utilisations de fonds dédiés de 24 590 € correspondent à 19 000 € pour le financement par la DDCS, le Département et la Caf du Gard du secrétariat et du comité de pilotage des CLAS pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 et à 5 590 € pour l'Amoré dans le cadre des travaux de rénovation entamés en 2017 et poursuivis jusqu'en 2020. Nos produits proviennent essentiellement des collectivités territoriales conventionnées. Le pourcentage de ces produits représente 49.26 % du montant total des produits contre 47.22 en 2019 %. Cette part, même si elle reste importante, a eu tendance à diminuer puis à se stabiliser entre 2017 et 2020.



## Les charges d'exploitation

Les charges s'élevèrent à 3 146 027 en 2020 contre 3 398 846 € en 2019 soit une diminution des charges de 252 819 € ou 7.44 %.

Les 'Autres achats et charges externes' sont en diminution de 24 666 € soit 2.31 %.

Parmi les lignes qui ont diminué, nous pouvons noter :

- > Les défraiements d'intervenants (-32 363 € soit 90.58 %)
- > L'eau, l'électricité et le gaz (-3 887 € soit 33.64 %)
- > Les fournitures administratives (-3 974 € soit 38.49 %)
- > Le carburant (-6450 €, soit 54.15 %)
- > Les fournitures pédagogiques non stockées (-12 130 € soit 46.72 %)
- > Les locations d'emplacement ou de locaux (-29 975 € soit 78.50 %)
- > Les locations de matériel (-3 393 € soit 75.64 %)
- > Les locations de véhicule (-4 016 € soit 34.38 %)
- > Le nettoyage des locaux (-979 € soit 20.10 %)
- > -L'entretien et la réparation des locaux (-2069 € soit 21.83 %)
- > Les autres frais de formation du personnel (-37 375.69 € soit 84.59 %)
- > Les frais de formation BAFA et BAFD versés à l'UR (-23 033 € soit 46.59 %)
- > Les droits d'entrées (-7 165 € soit 48.44 %)
- > Les achats de spectacles (-20 349 € soit 93.83 %)
- > Le personnel intermittent au GUSO (-606.60 € soit 27.37 %)
- > Les catalogues, affiches et imprimés (-12 308 € soit 39.62 %)
- > Les transports de participants aux activités (-41 025 € soit 67.85 %)
- > Les voyages et déplacements (-14 426 € soit 42.98 %)
- > Les missions et réceptions (-8 826 € soit 33.19 %)
- > Les frais postaux (-7 346 € soit 41.53 %)
- > Le contrat d'entretien du photocopieur (- 3148 € soit 73.05 %)

Ces diminutions de lignes sont principalement à mettre en lien avec la réduction de l'activité liée à la période de crise sanitaire, à l'annulation, pour les mêmes raisons, du festival 1-2-3 Soleil en octobre 2020 et au protocole arrêté par l'association départementale des Francas

du Gard visant à limiter les sorties en bus, notamment.

A l'inverse, les lignes suivantes augmentent :

- > les 'fournitures d'entretien et petit équipement' (+163 373 €, soit 925.19 %), liées à l'acquisition de tablettes informatiques et de clés 4G dans le cadre du projet « maintenir la continuité éducative en luttant contre la fracture numérique », financé par l'Etat, la Caf et le Département
- > les 'repas et denrées alimentaires' (+19 280 €, soit 6.33 %) compte tenu de l'ouverture en périscolaire, sur une année pleine, durant la pause méridienne à Bernis, à Montfaucon mais aussi à l'ouverture extrascolaire et mercredis du centre de loisirs de Fournès
- > Les produits pharmaceutiques (+7 351 €, soit 479.29 %) et les produits d'hygiène (+11 662 € soit 272.95 %) liés à l'achat des équipements de protections individuelles dans le cadre de l'épidémie (masques chirurgicaux, masques tissu, masques pédiatriques, lingettes désinfectantes, gel hydroalcoolique...)
- > les 'locations hébergement' compte tenu du développement des colos apprenantes
- > les entretiens et réparation de véhicules (+1796 € soit 81.49 %) compte tenu du vieillissement du parc de minibus ou du véhicule de Radio Sommières
- > la maintenance informatique (+30 760 € soit 76.25 %) compte tenu de la maintenance, depuis 2020, du portail familles pour les inscriptions en ligne
- > les achats de prestations d'activités (+25 456 €, soit 93.97 %), augmentation liée au choix de l'association de privilégier, depuis le printemps, les intervenants extérieurs aux sorties à l'extérieur des centres de loisirs,
- > le personnel intérimaire (+3 235 € soit 119.76 %) compte tenu du remplacement de personnels absents au sein de nos centres de loisirs ou auprès de collectivités partenaires
- > les services bancaires (+6 297 €, soit 146.74 %) liés à nos difficultés de trésorerie en début d'année, aux services bancaires mobilisés pour faire face à ces difficultés et à la mise en place du paiement par carte bancaire en cours d'année 2020.

Les salaires et charges sociales, représentent 1 740 351 € en 2020 contre 2 064 192 € en 2019 soit une diminution de 323 851 € ou 15.69 %.

Cette diminution est notamment liée à la fermeture des activités aux vacances de printemps, limitant le recours aux animateur-trices volontaires durant cette période et à la mise en place de l'activité partielle à compter de mars 2020. L'État, à ce titre, a reversé 105 837 € à ce titre en 2020.

Pour les mêmes raisons, les charges sociales ont diminué de 119 166 € soit 28.15 % entre 2019 et 2020.

L'activité partielle a donc conduit à une diminution des salaires et charges, au total, de 225 033 €. Rappelons, comme vu précédemment, que l'association a restitué (ou non appelé) 227 533 € aux communes ou EPCI partenaires compte tenu des périodes de fermeture des activités, conformément à l'engagement du Comité Directeur en date du 15 avril 2020.

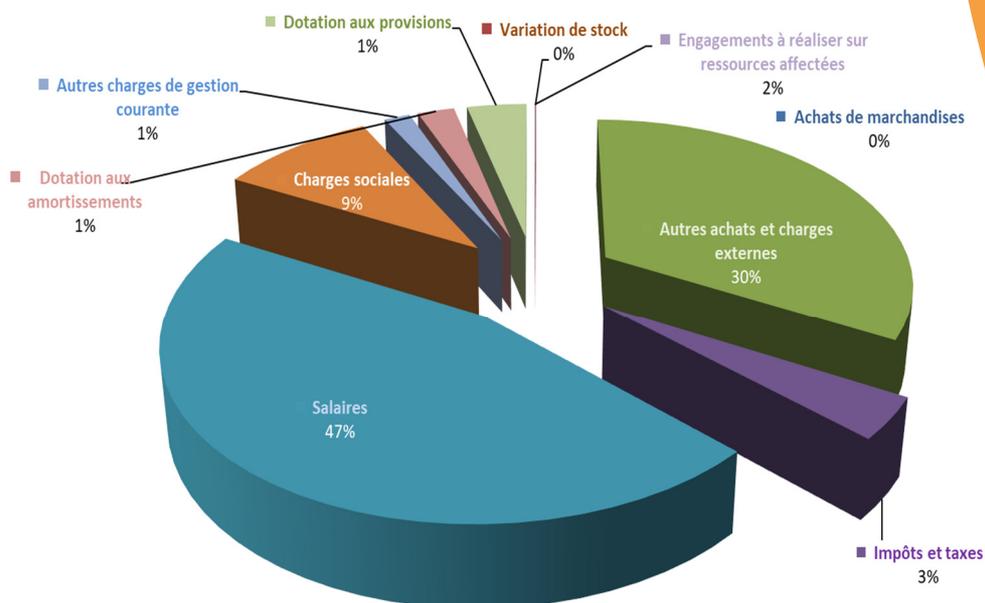
Les Frais de personnels (salaires et charges sociales) représentent 59.27 % du montant total de nos charges.

Les 'Dotations aux amortissements' passent de 57 911 € en 2019 à 71 654 € en 2020 : elles sont donc en augmentation de 13 143 €, soit 23.73 %. Ces dotations recouvrent notamment l'amortissement des locaux dédiés au siège social de l'association départementale et à son aménagement, en passant par le mobilier, les frais d'agence et les frais de notaire. Ces dotations concernent également des logiciels de gestion de centres de loisirs sur les territoires en convention, l'amortissement de notre parc véhicule, le renouvellement de notre parc informatique, l'amortissement de matériel pédagogique et du matériel de studio à Radio Sommières. L'augmentation est notamment liée à l'achat de trois nouveaux véhicules en fin d'année 2019 (2 au siège social et 1 minibus pour la Communauté de Communes du pays de Sommières) et à l'acquisition du portail d'inscriptions pour les familles fin 2019.

Les 'Reports en fonds dédiés' n'apparaissent plus. La proratisation de notre action dans le cadre de l'animation et du secrétariat des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, se déroulant en année scolaire, pour la période de janvier à juin 2021 (19 000 €) est inscrit en produits constatés d'avance.

Les 'autres charges' augmentent de 13 200 €, soit 35.64 %, pour atteindre 37 034 €. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation de la contribution fédérale qui s'élevait à 31 827 € en 2020 contre 25 470 € en 2019, soit une augmentation de 6 357 €. Les pertes sur créances irrécouvrables des

familles dans le cadre de nos activités, à hauteur de 11 250 €, viennent également justifier cette augmentation des autres charges.



### A RETENIR

Après trois résultats d'exploitation déficitaires en 2017, 2018 et 2019, le résultat d'exploitation 2020 est excédentaire de 187 236 €. Les charges ont diminué, compte tenu notamment de la crise sanitaire traversée en 2020, tandis que les produits d'exploitation demeurent stables et ce, malgré les reversements des produits liés à l'activité partielle aux communes et EPCI partenaires.

## Les produits et charges financiers

Les 'Produits financiers' sont en augmentation. Ils sont de 587 € en 2020 contre 258 € en 2019. Ces produits correspondent aux intérêts de nos placements.

Les 'Charges financières' diminuent quant à elles. Elles sont de 13 964 € en 2020 contre 29 196 € en 2019. Elles correspondent :

- > aux intérêts des prêts relatifs à l'acquisition de notre siège social, de son mobilier et de son aménagement ainsi que les prêts sur véhicules pour 6 152 € en 2020 contre 6 660 € en 2019
- > aux intérêts bancaires sur découverts qui diminuent de 75.90 %. Ils sont de 3 812 € en 2020 contre 15 818 € en 2019
- > aux agios pour 1 125 € (soit une diminution de 2 556 €, ou 69.44 %)
- > aux frais de Dailly pour 2 875 € en 2020 contre 3 038 € en 2019

Ces quatre dernières lignes atteignent 7 812 € en 2020 contre 22 536 € en 2019. Cette diminution est à mettre en relation avec notre situation de trésorerie.

En effet, à compter d'avril 2020, par un meilleur suivi de notre trésorerie, par une action sur la diminution des dettes fournisseurs et des dettes clients, par un meilleur suivi des participations des familles et de leurs impayés, par l'effet d'un Prêt Garanti par l'État, notre situation de trésorerie s'est largement améliorée.

Celle-ci pourra encore s'améliorer par un meilleur respect des délais de paiement de la part des collectivités et de nos partenaires.

## Les produits et charges exceptionnels

Les 'Produits exceptionnels sur opérations de gestion' sont de 12 877 € en 2020 contre 47 169 € en 2019, soit une baisse de 72.70 % Ils correspondent à :

- > des régularisations en notre faveur de la part de la MSA pour la prestation de service ordinaire,

- > de la régularisation de factures et la régularisation de chèques non encaissés

Les 'Produits exceptionnels sur opérations en capital' sont nulles en 2020.

Les 'Charges exceptionnelles' sont quant à elles en diminution de 70 845 € pour atteindre 58 201 € en 2020 contre 129 046 € en 2019. Elles correspondent pour 28 590 € à des régularisations de subventions ou à des régularisations de conventions, pour 12 635.37 € à une régularisation à la mutuelle Adréa datant de 2018, à des régularisations Uniformation pour 4 024.50 €, à une régularisation de taxe sur les salaires 2019 de 1 934.26 €, à une régularisation pour 1 441.44 € de factures clients non-réglées ou à des charges diverses pour 8 605.97 €.

Notre résultat financier demeure donc déficitaire. Ce déficit se réduit pour passer de - 28 937 € en 2019 à - 13 377 € en 2020.

## LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

**'L'Actif immobilisé' diminue de 5 376 € en 2020 (- 0.94 %).**

Cette diminution s'explique par :

- > la diminution des 'constructions et agencements' pour 18 936 €
- > la diminution des 'matériels d'activité' pour 1 660 €

mais l'augmentation des 'Immobilisations incorporelles' de 4 213 € (acquisition portail familles) et des 'Autres immobilisations corporelles' pour 11 229 € (matériel informatique).

Le poste 'Autres prêts et titres immobilisés', diminue de 222 €, correspond aux prêts, au prêt à long terme du 1% Logement et aux placements nantis dans le cadre des prêts auprès de notre établissement bancaire.

**'L'Actif circulant' est en augmentation de 3 295 € par rapport à 2019.**

Le compte 'Créances clients et usagers' s'élève à 365 275 €. Il est en diminution de 150 763 € Cela vient faire la démonstration d'un meilleur suivi des factures clients et des relances.

Le poste 'Autres créances' augmente de 63 092 € pour atteindre 286 214 €. Il

représente des financements qui proviennent essentiellement de l'État, de subventions de la Caf et sont de ce fait assurés. Il compte également des indemnités journalières de la sécurité sociale à recevoir, des prestations services de la CAF et de la MSA, des remboursements Uniformation, des remboursements ASP

Nos 'Disponibilités' augmentent de 129 085 €, pour atteindre 188 891 €. Cette augmentation est liée au meilleur suivi des créances clients et à la souscription d'un prêt garanti par l'État

Nos 'charges constatées d'avance' diminuent de 10 741 €.

**Au Passif, l'affectation du résultat de l'exercice ferait augmenter nos 'Fonds propres'.**

Les fonds propres s'élèveront, si l'Assemblée Générale approuve les comptes et l'affectation du résultat à 226 402 € (affectation du résultat de 128 535 € et des subventions d'équipement pour 22 916 €).

Nos 'Fonds dédiés et provisions' augmentent de 25 299 €.

Nos 'Provisions pour charges' augmentent de 40 106 €, correspondant aux engagements de retraite du personnel.

La provision pour départs à la retraite est de 256 845 €.

Nos 'Provisions pour risques' augmentent de 9 784 €. Cette provision est liée à la taxe d'habitation 2017 et 2018 que l'association a payé et dont l'association pensait, jusqu'en 2019, pouvoir solliciter le remboursement. Il apparaît, conseils pris auprès d'un avocat fiscaliste, que les chances de remboursement de cette taxe sont faibles, d'où cette provision.

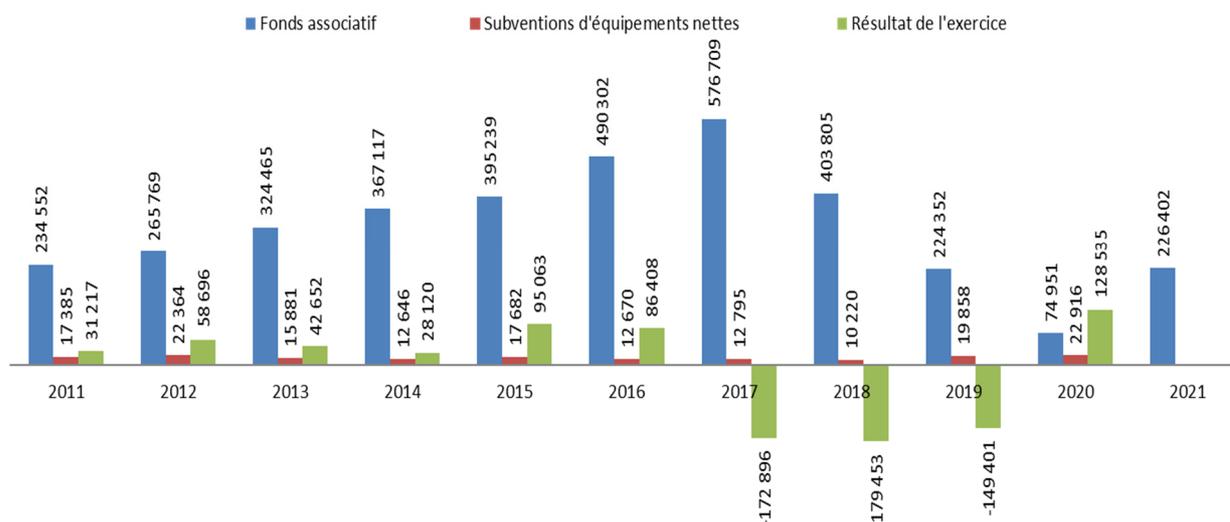
Nos 'Fonds dédiés' sont nuls.

Au passif, la 'Dettes sociale et fiscale' s'élève à 199 079 € soit une baisse de 62 898 € ou 24.04%. Les autres emprunts et dettes assimilés augmentent de 78 345 € soit 25.46 % suite à la souscription d'un prêt garanti par l'État de 150 000 €.

La dette 'Fournisseurs' diminue de 136 193 € (71.17 %) pour atteindre 55 183 € contre 191 376 € en 2019. Cette diminution marque un meilleur suivi des paiements des fournisseurs, dans de meilleurs délais.

Les 'Produits constatés d'avance' s'élèvent à 253 680 € contre 273 357 € en 2019.

### Fonds propres

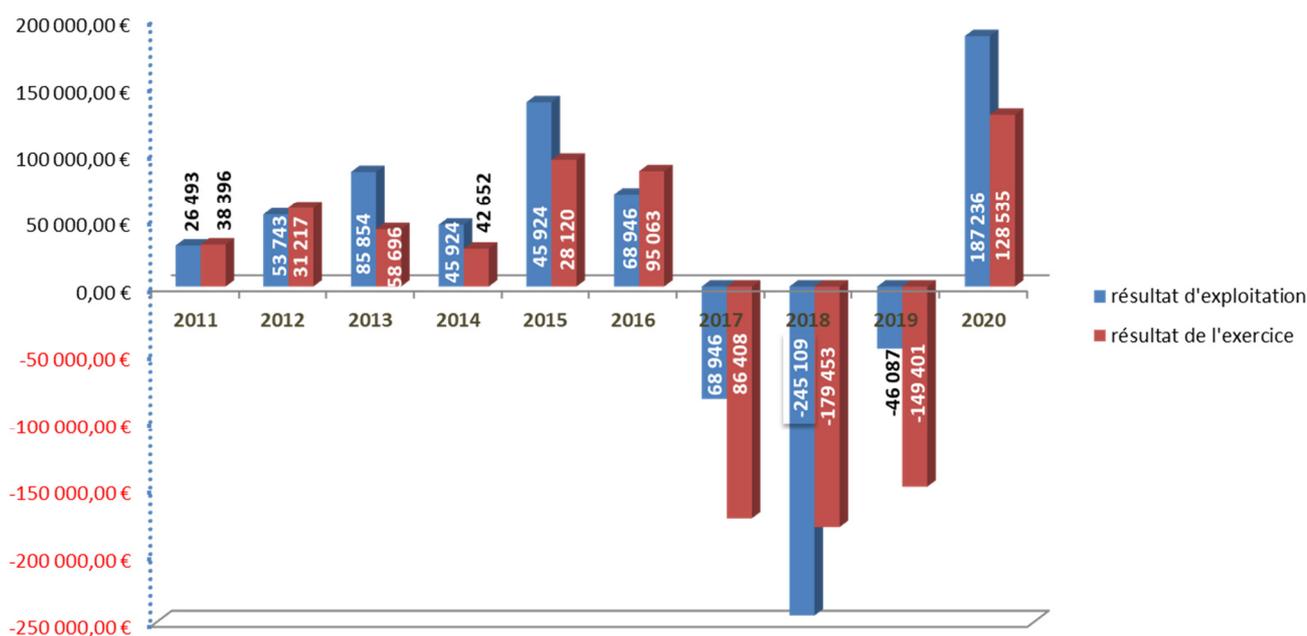


## LE RESULTAT

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 187 236 € alors qu'il était déficitaire de 46 087 € en 2019, de 249 627 € en 2018 et de 83 453 € en 2017.

Le résultat de l'exercice 2020, de 128 535 € contre - 149 401 € en 2019 est donc lié à un excédent d'exploitation de 187 236 € duquel déduire un résultat financier déficitaire de 13 377 € et duquel se soustrait également un résultat exceptionnel déficitaire de 45 324 €.

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 128 535 €.





**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
DES FRANCAS DU GARD**

L'Altis - 165 rue Philippe Maupas - 30900 Nîmes  
Tél. : 04 66 02 45 66 - Fax : 04 65 23 57 32

[www.francas30.org](http://www.francas30.org)

📍 Les Francas du Gard

📱 @lesfrancasdugard